

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché à procédure adaptée

**PRESTATIONS DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT POUR UN
VOYAGE A LONDRES (GB) POUR 110 ELEVES ET 8
ACCOMPAGNATEURS**

Date et heure limites de réception des offres

LUNDI 14 NOVEMBRE 2022, 12H00

Référence : PA VOY2023-1910

ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage à LONDRES du 2 au 7 avril 2023, pour 110 élèves et 8 accompagnateurs. Des variantes d'effectifs devront être proposées conformément au CCP joint.

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application des articles R 2123-1, R 2123-2 et R 2123-3 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHE/PERIODE D'EXECUTION

Les dates de ce voyage n'étant pas modifiables, les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ce voyage aux dates indiquées à l'article 1er de ce règlement, du 2 au 7 avril 2023. Le marché est conclu à compter de sa notification. (Date prévisionnelle de notification: début décembre 2022)

ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous: Prestations de transport et d'hébergement pour un voyage à LONDRES pour 110 élèves et 8 accompagnateurs. La candidature doit concerner l'ensemble du lot. A défaut, elle sera automatiquement rejetée.

ARTICLE 4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé jusqu'au dernier jour du voyage.

ARTICLE 5 – MODALITES DE RETRAIT DU DCE

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site <https://aji-france.com>

ARTICLE 6 – PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièce de la candidature (telles que prévues aux articles R 2143-3 et R 2143-4 du Code de la Commande Publique)

La lettre de candidature incluant l'habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement momentané d'entreprises ;

La déclaration du candidat incluant :

1. les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat
2. la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
3. le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
4. Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

5. Les renseignements concernant les capacités professionnelle et technique de l'entreprise

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Le candidat peut apporter la preuve de sa capacité à répondre à cette consultation par tout autre moyen.

6. Un certificat de qualité sous la forme d'un numéro d'agrément de tourisme ou de licence d'agent de voyage.

N.B : Les formulaires de déclaration du candidat DC1 et DC2 sont librement téléchargeables sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : www.minefe.gouv.fr

Pièce de l'offre

Un projet de marché comprenant :

-L'acte d'engagement (ATTRI 1) complété et signé avec le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé.

-Le Cahier des Clauses Particulières signé ;

-Un mémoire technique comprenant : les fiches techniques explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour, le prix (pension, transport, autres), les informations sur le transporteur et la description détaillée du lieu d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation, la structure et le confort.

ARTICLE 7 – MODALITES ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Transmission sous forme électronique uniquement

Les offres seront transmises sous forme électronique via le site de l'AJI avant le lundi 14 novembre 2022, 12H00.

ARTICLE 8 – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

➤ Les critères relatifs à la candidature sont :

- Capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et des chiffres d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d'une liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

➤ Le jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Allotissement (lot unique)	Qualité de la prestation (notes maximum)	Fiabilité et garantie du transport (notes maximum)	Adéquation de l'offre du prestataire avec les dates de séjour demandées (note maximum)	Prix (note maximum)
Prestations de transport et d'hébergement pour un voyage à LONDRES pour 110 élèves et 8 accompagnateurs	4	2	2	6

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

- Coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses
- La meilleure offre aura la note maximum
- Les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum - (rang de classement x coefficient de notation)

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus dans les articles R 2143-06 et R 2143-09 du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 : NOTI 1, NOTI 2 ou équivalents. Il sera demandé au titulaire du marché en début d'exécution du marché de fournir un certificat d'agrément délivré par la DDPP (direction départementale de la protection des populations).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées à l'article 6 du présent document sera immédiatement écartée.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard sept (7) jours avant la date limite de remise des offres, une demande par courrier électronique adressée à gest.0641560y@ac-bordeaux.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

Pour des renseignements d'ordre technique :

Mme ANQUETIL Véronique

Courriel : vero.anquetil@free.fr

Tel : 06 81 02 51 57

Pour des renseignements d'ordre administratif :

M. PERARD

Courriel : gest.0641560y@ac-bordeaux.fr

Tel : 07 67 48 67 21.